

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 101 (1975)
Heft: 24

Artikel: Les bureaux d'études dans l'économie suisse de demain
Autor: Vermeille, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-72595>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les bureaux d'études dans l'économie suisse de demain

par FRANÇOIS VERMEILLE, Lausanne

En cette fin d'année, les soucis des responsables de bureaux d'études sont les mêmes qu'il y a un an : l'amélioration espérée, sinon promise, du climat économique n'a pas eu lieu et ne peut guère être attendue dans un très proche avenir. La construction semble solidement enlisée, sans qu'apparaisse le remède à ses maux, de sorte qu'on peut craindre d'autres conséquences douloureuses.

La thèse d'une nécessaire et inévitable diminution de la part de la construction au produit national brut est maintenant acceptée par une large part des milieux concernés. Malheureusement, la chute du volume de la construction l'a amenée à un taux plus bas que celui considéré comme souhaitable par des experts économiques peu suspects de complaisance à l'égard de cette branche. Face à quelque chose de bien plus durable et douloureux qu'une « traversée du désert », les bureaux d'études s'interrogent sur l'avenir : que signifie pour eux cette restructuration dont on leur rebat les oreilles, quelles sont les mesures à en tirer, dans quelles conditions va s'exercer demain leur activité, comment et sous quelle forme survivre ?

Il faut rappeler ici que la construction ne peut exister qu'en fonction du succès de nos industries d'exportation : ne possédant pas de ressources naturelles, la Suisse doit créer par son travail la monnaie d'échange à l'aide de laquelle elle alimentera ses activités intérieures et son bien-être. Une relance de la construction n'est pensable qu'en parallèle ou même comme conséquence d'une reprise de nos exportations, dont on sait à quel point elles dépendent de facteurs échappant à notre contrôle (le plus important sur lequel nous pouvons exercer une influence est le frein au renchérissement, permettant de compenser sur les marchés extérieurs le lourd poids du franc suisse). On peut discuter de l'opportunité d'un endettement passagèrement accru de l'Etat pour surmonter une situation difficile ; il serait vain d'en attendre un salut durable.

Les réflexions que nous livre ci-dessous M. François Vermeille sembleront à beaucoup éclairer d'un jour cru la situation actuelle de la construction. Elles ont pourtant le mérite majeur du réalisme, puisqu'elles sont le fruit d'une confrontation approfondie avec la situation actuelle : membre du bureau de la Conférence suisse de la Construction et président de l'Union patronale des ingénieurs et des architectes suisses, l'auteur a accès aux meilleures sources d'information et est un interlocuteur écouté de nos autorités.

Son exposé apportera aussi bien des réponses aux questions des responsables de bureaux d'études, lorsqu'ils établissent leurs plans d'avenir, que des éléments d'appréciation à nos autorités, souvent empruntées lorsqu'il s'agit d'élaborer et d'appliquer rapidement une politique appropriée à une conjoncture mouvante.

Il nous paraît essentiel de relever que l'exposé de M. Vermeille débouche sur des perspectives modérément optimistes, malgré le tableau assez sombre qu'il trace de la situation actuelle. Il ne nous reste qu'à souhaiter que ces suggestions se réalisent et y œuvrer avec conviction.

JEAN-PIERRE WEIBEL.

Volume de la construction en Suisse en 1973 : 26 milliards de francs. En 1975, volume prévisible exprimé en francs 0,9 fois plus légers : 20 milliards. La baisse, en

termes réels, est de 28 %. Le choc est rude. C'est donc que le redimensionnement du secteur de la construction est chose faite, disent les uns. Non, rétorquent les autres, ce n'est que l'effet de la conjoncture et la vraie restructuration n'est pas encore accomplie. Les chiffres paraissent donner raison aux premiers. Par rapport à un produit national brut (PNB)¹ de 147 milliards de francs, la construction ne représentera en 1975 plus que 13,6 %, alors qu'elle plafonnait à 20,5 % en 1972. Ce fameux pourcentage de 15 % qui, à dire d'experts, représente la part idoine de la construction à la formation du PNB est enfin respecté. Dès lors que la relance de l'économie sera acquise, le secteur de la construction reprendra sa progression. Il est probable que les choses se présenteront de manière moins favorable.

Stagnation du logement

Admettons un instant que les conditions optimales de la relance soient acquises. En matière de logements, il y a pléthore d'appartements alors qu'existe une volonté politique évidente de stabiliser la population étrangère, qui aura pour conséquence une diminution inévitable de la population active. A cela s'ajoute une baisse régulière de la natalité. En 1973, on construisit 82 000 logements achevés. Pour les prochaines années, certains parlent de 45 000 à 50 000 logements par an. C'est à l'évidence trop. Bien que le rêve de la résidence secondaire et le désir d'être toujours moins nombreux par pièce viennent contrebalancer les effets négatifs précédents, bien que le remplacement des immeubles vétustes soit une nécessité permanente, on ne peut exclure que le nombre des logements annuellement construits stagne autour de 20 000 à 25 000. Or toute l'industrie du logement qui déborde le secteur de la construction pour toucher la fabrication des cuisinières électriques ou des boîtes aux lettres, s'est équipée pour produire 80 000 à 100 000 logements par an. La restructuration n'est pas, là, chose faite.

Attentisme de l'industriel

L'industrie suisse a par tradition les yeux tournés vers l'étranger. Elle attend deux choses : que la relance démarre chez les autres et que le franc suisse descende de sa hauteur. A défaut, une inflation jugulée en Suisse rétablira les équilibres, si tant est que les autres pays fassent au nôtre l'amabilité de laisser la leur se développer. Mais l'industrie ne construira pas beaucoup pour autant. Premièrement, elle se donnera un temps de réflexion pour s'assurer que la relance n'est pas un feu de paille. Secondement, elle s'est fortement équipée ces dernières années pour satisfaire la demande et accroître sa productivité dès lors que la main-d'œuvre lui était chichement comptée. Ses installations présentent un faible degré d'obsolescence. De surcroît les unités de production ont tendance à être implantées dans les pays consommateurs. L'industriel ne sera donc pas un bon client de la construction dans les années à venir, quand bien même il y a maintenant de l'argent peu cher à investir.

¹ Un exemple de calcul du PNB est donné in fine.

Les collectivités publiques dispensatrices du salut ?

Viennent les collectivités publiques. La solution idéale consisterait à ce qu'elles augmentent leurs investissements pour compenser les parts défaillantes de l'industrie et de l'immobilier. Mais le voudraient-elles, serait-ce réaliste ? Bon nombre de communes voient diminuer leurs besoins en matière d'équipements collectifs. D'abord parce qu'elles ont souvent fait un gros effort dans les dernières années. Ensuite parce que, s'il y a moins de nouveaux logements construits, il y a aussi moins de nouveaux habitants à soigner, transporter, éduquer, éclairer, distraire. La situation n'est guère différente au niveau des cantons. Les disputes autour des plans hospitaliers sont révolues, ce qui signifie qu'ils sont en voie d'achèvement, tout comme les centres d'enseignement. Par contre, les députés sont toujours présents qui demandent des réfections de routes, mais les collectivités publiques cantonales et communales sont de manière générale réticentes à investir. Elles ont leurs raisons : les recettes fiscales directes devront s'accommoder de revenus et de bénéfices amenuisés en valeur réelle si ce n'est en valeur absolue.

Les limites de la relance

Ainsi présenté, le tableau est sombre. Reste la Confédération. A elle, disent certains, de combler la différence par des investissements directs ou par des subventions. Mais elle aussi a ses difficultés financières. Son actuel programme « visant à combattre le fléchissement de l'emploi et des revenus » témoigne de sa bonne volonté. Elle a, rappelez-vous, en session du mois de juin dernier, fait accepter par les Chambres un programme général d'investissements qui « entraînera un volume supplémentaire de commandes et travaux de quelque 1078 millions de francs ». Le chiffre n'est pas négligeable, mais il faut y voir de plus près. Dans les faits, à cette même session, les Chambres ont accordé 131 millions de crédits supplémentaires pour 1975, et en outre débloqué ou alloué 153 millions de crédits d'engagements dits annuels qui, en d'autres termes, ne seront pas dépensés en 1975. Cette seconde tranche est censée introduire, par le jeu des transferts, euphémisme pour parler des subventions, 609 millions de travaux. Prises par un autre bout, et en y ajoutant le programme partiel de rénovation de logements, les additions montrent que sur 1078 millions, les collectivités publiques et autres maîtres de l'ouvrage non confondus avec la Confédération auront à en financer 622.

Ce milliard d'investissement devient moins emballant dès lors qu'il s'étale dans les années et qu'il fait appel à l'argent des autres. C'est la désillusion pour ceux qui, séance tenante, firent passer de 20 à 21 milliards le volume prévisible des constructions pour 1975.

Lisons un extrait du message aux Chambres fédérales : « Le choix des catégories de travaux et des projets s'est fait selon les critères suivants : priorité absolue, élaboration avancée des projets, effets rapides sur l'état de l'emploi, intérêt pour l'ensemble de la région, légère préférence reconnue au bâtiment ». Les entrepreneurs se sont bien défendus. Les ingénieurs et les architectes sont priés d'attendre la relance suivante, ou de se contenter de menues directions de travaux. Serait-ce que leur voix n'aurait pas été entendue au moment voulu ou, plus grave, n'y aurait-il eu personne de leurs milieux pour parler valablement ?

La mise en place de ce mini-programme de relance fut hâtive. A l'usage, des ratés apparaissent. Les projets ne sont pas aussi avancés qu'on le croyait. Si la Confédé-

ration est prête à subventionner, les cantons n'ouvrent pas les cordons de leur propre bourse. Prenons pour le moins acte que la Confédération a osé entreprendre quelque chose, confrontée qu'elle était et qu'elle est toujours, à l'alternative relance + inflation ou récession + chômage. Le budget conjoncturel 1976 prouve qu'elle continue à se préoccuper de la question.

L'industriel lui aussi est perplexe et cherche son intérêt. On raconte qu'un brasseur, dont l'usine était vétuste et qui voulait de longue date la reconstruire, se demandait s'il valait mieux que le marasme se maintienne dans la construction pour profiter des prix passagèrement très bas ou au contraire s'il n'était pas préférable que la construction soit relancée afin que des saisonniers revenus au pas de course lui achètent ses bouteilles de bière ! Quant au banquier, il tient ses crédits à disposition de qui les voudra et fait remarquer que si les pouvoirs publics empruntent beaucoup, cela fera remonter les intérêts au détriment d'un logement qu'on aimerait meilleur marché. Les interactions sont donc multiples. Certains milieux économiques les maîtrisent fort bien mais, pour simplifier l'équation, en excluent volontiers le secteur de la construction.

Un nouveau-né : la Conférence suisse de la construction

Sous cet angle-là, l'avenir est plus réjouissant. Une Conférence suisse de la construction est maintenant constituée avec un organe directeur de 16 membres dont 4 appartiennent à la branche des bureaux d'études. Créée sous l'égide commune du Vorort et de l'Union suisse des arts et métiers, elle regroupe 124 associations qui sont pour la plupart membres de l'une ou l'autre de ces deux institutions et qui ont parfois pratiqué des politiques différentes. Elle deviendra logiquement le porte-parole du secteur de la construction et l'interlocuteur des pouvoirs publics au niveau fédéral. Aux bureaux d'études de veiller à ce que leur propre voix ne soit pas étouffée. Nul doute qu'aux côtés de la SIA, les deux associations professionnelles qui ont vocation directe de défendre leurs intérêts économiques et siègent pour cela à l'organe directeur de cette Conférence, y prendront garde.

Faire preuve d'imagination pour créer la Suisse de demain

Mais les bureaux d'études doivent faire plus, là comme ailleurs. On attend de l'ingénieur et de l'architecte, par vocation appelés à concrétiser des idées, qu'ils fassent preuve d'imagination pour concevoir la Suisse de demain. Il fut une époque où des banquiers et des ingénieurs sollicitaient des concessions ferroviaires. La relance était le souci de tous, par simple souci permanent d'entreprise. Tandis qu'aujourd'hui, toute œuvre d'envergure suscite des oppositions de la population, entraînant un attentisme de la part des autorités. C'est peut-être que la crise économique actuelle, vue de l'intérieur, a des causes plus profondes.

En effet, il n'y a pas d'emblée unanimité en faveur d'une relance dont bénéficierait seul le secteur de la construction. On pourrait imaginer que les hôteliers, par exemple, voient d'un bon œil des subsides pour compenser le renchérissement du franc suisse. La population, elle, remet en cause l'exécution complète du réseau des routes nationales. L'opposition aux centrales nucléaires procède autant de la crainte des déchets radioactifs que d'un consensus anticipé sur des mesures, à terme, d'économie énergétique. Il est

dès lors imprudent d'imaginer un ou des programmes de relance sans l'accord de tous sur leur opportunité. Il convient de déceler les dénominateurs communs qui déclencheront une adhésion aussi large que possible, actuellement imparfaite.

Ainsi amendée, la vision des choses redevient plus encourageante. Il tombe sous le sens que l'équipement de notre pays n'est pas terminé. Une réflexion concertée permettra d'en définir les nouveaux axes futurs. Et il appartiendra ensuite aux pouvoirs politiques d'en décider. Car c'est bien de quelques options politiques précises dont la Suisse a besoin. Pour qui connaît le subtil mécanisme de préparation des décisions helvétiques, il existe là un rôle important que devront jouer les associations économiques pendant que les pouvoirs publics gèrent le quotidien.

Replacées dans cette perspective, les idées ne manquent pas sur ce qui est possible sinon désirable. Leur concrétisation est néanmoins sujette à une exigence : se rappeler que la construction est une activité induite et non, en soi, un paramètre formateur du produit national brut. On le voit : la restructuration de la construction est pénible parce qu'intervenant en période de récession où le PNB chute. Vouloir réanimer le PNB en gonflant artificiellement la construction serait vain. A quoi servirait de bétonner des routes pour la satisfaction d'occuper des chômeurs ? L'approche est autre. La Suisse étant un outil dont la productivité doit être en constant perfectionnement, il faut profiter de l'accalmie actuelle pour précisément apporter ces améliorations qui, demain, lorsque la relance sera effective, affermiront la position concurrentielle de notre pays. Et de quoi aurons-nous besoin ? D'énergie, en premier lieu, et cela n'implique pas seulement la poursuite de la construction des centrales électriques. Un pétrole coûteux conjugué avec le souci de conserver un air respirable rend actuelles des techniques connues depuis longtemps, devenues soudainement rentables de par une nouvelle définition des intérêts pétroliers. Ce sont le chauffage à distance, la conversion au gaz naturel et plus modestement la valorisation de l'énergie solaire. Une étude dont la presse quotidienne s'est récemment fait l'écho démontre qu'un milliard de francs seront annuellement nécessaires pour atténuer notre dépendance à l'égard du pétrole. Il y aura là de quoi payer quelques kilomètres de canalisations, à quoi s'ajouteront de multiples investissements pour économiser l'énergie dans les immeubles. Il est temps que les ingénieurs et les architectes se penchent sérieusement sur ces problèmes.

Sur un autre plan, on peut se demander si l'ère du renouveau des chemins de fer n'est pas arrivée. Que ce soit pour les liaisons alpines, les dessertes suburbaines, l'amélioration des voies existantes, ne serait-ce pas le moment de poursuivre les études, de définir le réseau d'ensemble ? Que l'on réfléchisse un instant au puissant stimulant que provoquerait par exemple la construction d'un réseau à grande vitesse. Les projets occuperaient petits et grands bureaux d'études, chacun trouvant un ouvrage à la mesure de ses moyens. L'industrie aurait à fournir superstructures, matériel roulant, signalisation, télécommunications, etc. Les entreprises de génie civil auraient à édifier ouvrages d'art, gares, entrepôts, etc. Réalisant sa croix Nord-Sud, Est-Ouest, la Suisse s'imposerait, pendant qu'il est encore temps, comme passage obligé. Mais, disions-nous, pour y parvenir, il y a nécessité d'un acte politique. Il est probable que le chemin de fer, consommateur économe d'électricité, discret dans le paysage, sachant se rendre à bon compte silencieux dans les zones urbaines, soit de nature à susciter une majorité

désireuse de le voir se construire, parmi la population, parmi les organes politiques et parmi les divers secteurs de l'économie.

De surcroît, énergie et transports ne seront pas les seuls domaines où il y aura des besoins à satisfaire. A un trop ambitieux programme hospitalier en voie d'achèvement succédera un développement indispensable des institutions pour le troisième âge et les malades chroniques, consécutif au vieillissement accru de la population. Inversement, si la population vieillit, le temps de formation des jeunes s'allonge. Une revalorisation indispensable des professions de niveaux intermédiaires suscitera la construction de nouveaux centres éducatifs.

Il y a donc, on le voit, matière à rester optimiste à long terme. Mais les travaux afférents ne sont pas pour demain. La préparation des décisions politiques, la mise en place des processus de financement exigent de la patience. Si les bureaux d'études, en mettant les choses au plus vite, peuvent espérer quelques mandats préliminaires à court terme, les entreprises auront à attendre.

Ne pas démanteler

Or, à trop attendre, on risque de détruire des forces productives remarquablement bien rodées. Le remède est simple. Parallèlement à la définition des futurs grands axes de l'équipement du pays, il suffit de mettre en œuvre quelques modestes mesures de *soutien* au secteur de la construction, ayant un effet immédiat. Le choix en est large. Pourquoi ne pas achever en cette période d'accalmie le programme de lutte contre la pollution des eaux, puisque tous les projets sont quasiment prêts à l'exécution ? Imaginons qu'une date limite soit imposée au-delà de laquelle les subventions ne seraient plus versées. Les chantiers s'ouvriraient comme par enchantement. La rénovation des villes s'est heureusement développée, les citadins se rendant compte, sous l'effet peut-être d'une mode « rétro » qui leur fut suggérée pour de tout autres motifs, que les anciens quartiers ont du charme. Mais ce qui se fait reste modeste. Quelques judicieuses mesures d'encouragement entraîneraient des études et des travaux dont l'électorat accepterait les frais dès lors qu'il en aurait rapidement la contre-partie par amélioration de sa tranquillité et de son confort.

On entend souvent dire que ces mesures d'urgence sont dangereuses parce que ne s'inscrivant pas dans des programmes généraux dont on ajoute tout aussitôt qu'ils ne sont plus valables parce que trop ambitieux. Soit, il existe des projets d'aménagement devenus aberrants, car conçus pour une bonne part sur une expansion démographique excessive. Mais le moment est venu précisément de les reprendre sur des bases plus modestes, ce qui occupera les urbanistes, architectes, spécialistes des transports, etc.

Qu'on ne se méprenne point. Il est question de soutien et non de relance. La nuance est d'importance. Pendant plusieurs années, la part de la construction dans la formation du PNB a été supérieure à la valeur raisonnable. Rétablir l'équilibre suppose au préalable de compenser l'excédent passé. Nul besoin de mathématiques compliquées pour le comprendre. Cependant, le choix existe entre une forte dépression sur un temps court ou une vague moins creusée en profondeur s'étendant sur une plus longue période. L'intérêt général commande la seconde variante, qui seule permettra d'atténuer les conséquences sociales de la restructuration et d'éviter un démantèlement des forces productrices. Et ce soutien restera indispen-

sable même après relance de l'économie, tant que les effets positifs de ce que l'on appellerait volontiers le programme des nouveaux grands travaux n'auront pas pris la relève.

Obéir aux lois économiques

Néanmoins prenons garde. La nécessité à moyen terme d'entreprendre de grands travaux destinés à parfaire l'équipement du pays, l'espoir à court terme de voir diverses mesures de soutien se concrétiser, ne doivent pas masquer une réalité, à savoir que le secteur de la construction, essentiellement orienté sur le marché intérieur, a connu une surexpansion au cours des dernières années. Un optimisme béat serait malséant. Si l'on s'en tient aux bureaux d'études, il est indéniable que la période d'euphorie a vu apparaître des entités insuffisamment compétentes et manquant de solidité financière. Le pays ne gagnera rien à faciliter leur survie. Les lois naturelles de l'économie veilleront d'ailleurs à rétablir une saine situation. Car, on l'a vu, si les chiffres font croire que la restructuration est chose faite, il est plus correct de les mettre en rapport de causalité avec la récession générale. La restructuration véritable reste à accomplir. Après quoi, la situation restera néanmoins critique pour les survivants du moment que s'intensifiera le combat pour se partager un produit national brut en stagnation ou, au mieux, en expansion modeste.

De 1950 à 1970, le PNB a augmenté en termes réels de 4,5 % par an en moyenne, 1,8 % étant dû à l'augmentation du nombre de personnes occupées et 2,7 % à l'accroissement de la productivité du travail.¹ A l'avenir, le premier terme deviendra nul. Les possibilités d'expansion de l'économie nationale ne seront pas supérieures au taux de croissance de la productivité du travail, c'est-à-dire 2 %, sinon 2,5 % par année. Les bureaux d'études appartiennent malheureusement pour eux au tertiaire, où l'accroissement de productivité est difficile. De surcroît, ils œuvrent dans un secteur, la construction, où la demande restera inférieure à la moyenne nationale. Deux effets négatifs vont donc se cumuler au moment où un marché de la main-d'œuvre

¹ Ces chiffres sont empruntés à une récente publication du professeur F. Kneschaurek « Perspectives d'évolution de l'économie suisse et problèmes posés par son développement ».

limité, voire en diminution, les contraindra à maintenir des salaires suffisamment attractifs par rapport aux autres secteurs économiques en expansion. Le paradoxe voudra qu'inévitablement on assiste à une hausse des honoraires. Elle était déjà en cours : bien des milieux se trompent en croyant que les architectes et les ingénieurs se sont outrageusement enrichis par le biais de soumissions d'entreprises excessives. Les honoraires qui en découlaient servaient tout simplement à payer les rémunérations qu'imposait l'absence de potentiel de main-d'œuvre à l'époque. Dès que sera effectuée la restructuration, dès que reprendra une saine activité économique, le phénomène réapparaîtra. Et ceux qui, propriétaires de bureaux de tout genre, pensent traverser la tempête et ensuite se maintenir à flot en pratiquant des prix artificiellement bas, se préparent de lourdes désillusions.

Annexe

A titre d'exemple, voici la décomposition du PNB en 1973, en millions de francs :

— dépenses des consommateurs privés	73 880
— dépenses courantes de l'Etat et des assurances sociales	14 935
— formation intérieure brute de capital	
a) en constructions	24 880
b) en matériel	11 265
c) par accroissement des stocks	1 400
— exportation de biens et services (y compris le revenu du travail et des capitaux en provenance de l'étranger)	47 590
— à déduire : importation de biens et services (y compris le revenu du travail et des capitaux pour l'étranger)	-44 580
— Total	129 370

En fait, le volume de la construction est toujours un peu plus élevé que le chiffre apparaissant dans la composition du PNB, car ce dernier ne prend pas en compte les dépenses d'entretien et ne considère que les logements achevés et autorisés à l'habitat par décision de police. Le volume effectif fut en 1973 de 25 978 millions, soit 20,1 % du PNB. C'est à cette définition de pourcentage que l'on se réfère en parlant de redimensionnement du secteur de la construction.

Adresse de l'auteur :
François Vermeille
ingénieur EPFL
3, Bd de Grancy
1006 Lausanne

Communications SVIA

Assemblée générale extraordinaire du Groupe des ingénieurs

Lundi 24 novembre 1975, 17 h.

Le Comité invite les membres du Groupe des ingénieurs à participer à l'assemblée générale extraordinaire du groupe du lundi 24 novembre 1975 à 17 heures à Lausanne, av. Jomini 8, en la Salle de conférences (rez gauche).

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 1973.
2. Examen des candidatures de MM.
Philippe Corboz, Daniel Crottaz, Lucjan Kudelski, Henri Ryhen, ingénieurs.
3. Divers.

Cette assemblée étant immédiatement suivie d'une assemblée générale extraordinaire de la SVIA, il est possible que les problèmes que certains de nos membres

auraient à soulever sous le point « Divers » doivent être reportés au même point de l'ordre du jour de l'assemblée de la SVIA du même jour à 18 heures.

Assemblée générale extraordinaire de la SVIA

Le Comité invite les membres à participer à l'assemblée générale extraordinaire du lundi 24 novembre 1975 à 18 heures, à Lausanne, av. Jomini 8, en la Salle de conférences (rez gauche).

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 1975.
2. Examen des candidatures de MM.
Raphaël Abbet, architecte ; *Philippe Corboz, Daniel Crottaz, Dimitrie Doumet, Lucjan Kudelski*, ingénieurs civils ; *Henri Ryhen*, ingénieur électricien ; *Jaroslav Sotornik*, ingénieur civil.
3. Information et discussion sur les problèmes touchant à la situation économique.
4. Divers.